



Embauche de cdi pour remplacer des cdd

Par **tobea**, le **28/02/2012** à **13:34**

Bonjour
pouvez vous m informer si une entreprise ayant exclusivement des salaries en CDD peut embaucher de nouveaux salaries en CDI pour remplacer les CDD
progressivement
.rnrnles nouveaux postes en CDI ne reviennent ils pas de droits aux CDD evoluant deja dans l entreprise

Par **pat76**, le **28/02/2012** à **17:51**

Bonjour
rnrnUn employeur peut très bien embaucher en CDI. par contre il devra proposé le poste en CDI à la personne qui est en CDD.
rnrnLes personnes qui sont en CDD dans une entreprise, on un motif pour le CDD, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise ou contrat saisonnier.
rnrnUn employeur ne peut faire un CDD pour la création d'un poste ou pour un travail permanent.